



DIRECTION :

Mme COULOMBEL, Principale

Affaire suivie par Pascal LUREL

Mme la Principale,

Aux

Parents d'élèves demi-pensionnaires

La Feuillie, le 06/04/2022.

Objet : Echancier des prélèvements

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez adhérer à la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures de demi-pension de votre enfant à compter de la rentrée de septembre 2022, ce moyen de paiement automatisé vous permettra d'échelonner le règlement en trois ou quatre échéances pour chaque facture (sans frais supplémentaire à votre charge).

Vous trouverez ci-dessous, le calendrier des prélèvements envisagés pour l'année scolaire 2022-2023 :

Montant du forfait annuel prévisible pour l'année scolaire	423.00 €
Calendrier des Prélèvements	Montant Prélevé
Septembre 2022	0.00 €
06 Octobre 2022	40.00 €
07 Novembre 2022	40.00 €
06 décembre 2022	40.00 €
06 janvier 2023 (prélèvement donné à titre indicatif et qui sera ajusté en fonction du montant de la facture du premier trimestre).	39.00 €
06 février 2023	40.00 €
06 mars 2023	40.00 €
06 avril 2023 (prélèvement donné à titre indicatif et qui sera ajusté en fonction du montant de la facture du deuxième trimestre).	49.00 €
09 mai 2023	40.00 €
06 juin 2023	40.00 €
06 juillet 2023 (prélèvement donné à titre indicatif et qui sera ajusté en fonction du montant de la facture du troisième trimestre).	55.00 €
Total des prélèvements	423.00 €

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

